

# Gouvernance pour la protection des sources d'eau au Canada

Rapport de synthèse

Rob de Loë  
Dan Murray

Octobre 2012



**Water  
Policy and  
Governance  
Group**

## Le Water Policy and Governance Group : qui sommes-nous?

Le Water Policy and Governance Group est un collectif de recherche multi-universitaire situé à l'Université de Waterloo. Nous nous concentrons principalement, mais pas exclusivement, sur la gouvernance et sur les politiques en matière d'eau au Canada. Les thèmes principaux de nos programmes de recherche comprennent la gouvernance collaborative de l'eau, la sécurité de l'approvisionnement en eau, la protection des sources d'eau, l'attribution de l'eau et l'adaptation aux changements climatiques. Nous menons des recherches stratégiques pertinentes qui contribuent à l'élaboration de solutions aux problèmes énoncés.

Notre succès est fondé sur notre réseau de chercheurs et de partenaires partout au Canada et dans le monde. La formation de nos diplômés est au cœur de notre mission. Nous atteignons nos objectifs en grande partie grâce à l'excellence de nos étudiants diplômés, de nos détenteurs de bourses de perfectionnement postdoctoral et de nos associés en recherche.

Nous sommes reconnaissants à la Faculté de l'environnement de l'Université de Waterloo pour avoir fourni au WPGG un espace de recherche spécialisé et un soutien administratif.

## Préface

Le présent rapport résume les résultats d'une étude ayant rassemblé des chercheurs et des professionnels chargés d'examiner et d'aborder les défis et occasions liés à la gouvernance pour la protection des sources d'eau au Canada. L'étude a fait appel à la combinaison de divers outils en ligne et d'un atelier tenu les 9 et 10 mai à Guelph, en Ontario, intitulé *Gouvernance pour la protection des sources d'eau au Canada*. Cette initiative a été entreprise par le Water Policy and Governance Group au nom de l'équipe du projet *Gouvernance pour la protection des eaux des bassins versants au Canada : Une évaluation nationale* du Réseau canadien de l'eau.

*Chercheur principal du projet du RCE et directeur, Water Policy and Governance Group :*

Rob de Loë, Ph. D.  
Université de Waterloo, Waterloo (Ontario)

*Chercheurs du projet du RCE (par ordre alphabétique) :*

Henning Bjornlund, Université de Lethbridge et University of South Australia  
Oliver Brandes, Projet POLIS sur la gouvernance écologique (Université de Victoria)  
Kurt Klein, Université de Lethbridge  
Sarah Michaels, University of Nebraska-Lincoln  
Dan Murray, Water Policy and Governance Group, Université de Waterloo  
Ryan Plummer, Université Brock  
John Sinclair, Université du Manitoba  
Nigel Watson, Université de Lancaster

Sue von der Porten et Alyssa Roth (WPGG, Université de Waterloo) ont fourni une aide inestimable. Elles ont organisé et dirigé l'atelier et les sondages. Julia Baird, Seanna Davidson, Kate Dykman et Prateep Nayak ont animé l'atelier avec brio. Nous aimerions aussi souligner l'apport de Reid Kreutzwiser, membre clé de l'équipe de projet avant son départ à la retraite. Enfin, nous tenons à remercier nos nombreux partenaires, sans qui le projet n'aurait pas connu un tel succès.

Le financement de l'atelier a été octroyé par le Réseau canadien de l'eau, par l'entremise du projet *Gouvernance pour la protection des eaux des bassins versants au Canada : Une évaluation nationale*, et par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, par l'entremise du projet connexe *Improving Water Governance Through Policy Transfer and Lesson Learning* (Améliorer la gouvernance de l'eau par le transfert de politiques publiques et les leçons apprises). Nous sommes reconnaissants à nos partenaires pour leur important appui non financier et leurs autres formes de soutien.

Le présent rapport doit être cité de la manière suivante :

de Loë, R.C. et D. Murray. 2012. *Gouvernance pour la protection des sources d'eau au Canada – Rapport de synthèse*. Waterloo (Ontario) : Water Policy and Governance Group.

*This report is available in English.*      [www.governanceforwater.ca](http://www.governanceforwater.ca)



Social Sciences and Humanities  
Research Council of Canada

Conseil de recherches en  
sciences humaines du Canada

Canada

## Sommaire

La gouvernance de l'eau se dit de la façon dont les sociétés s'organisent afin de prendre des décisions et d'adopter des mesures qui influent sur l'eau. Une attention particulière est accordée aux processus décisionnels, aux particuliers et aux organisations qui participent à cette prise de décisions, ainsi qu'à leurs rôles. Aujourd'hui, la gouvernance de l'eau au Canada est caractérisée par un accent de plus en plus grand sur le recours aux marchés et aux autres instruments économiques, et sur la création de partenariats, de conseils multilatéraux et de formes de gouvernance partagée et collaborative. Par conséquent, la responsabilité de la gouvernance liée aux activités comme la protection des sources d'eau est de plus en plus scindée entre les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, y compris le secteur privé et les groupes industriels, les peuples autochtones, les organismes non gouvernementaux et les citoyens concernés. Cette tendance soulève d'importantes questions quant aux notions d'efficacité, de capacité, de légitimité et de responsabilisation.

Entre 2008 et 2012, le Water Policy and Governance Group à l'Université de Waterloo ([www.wpgg.ca](http://www.wpgg.ca)) a dirigé une équipe de chercheurs œuvrant avec un réseau national de spécialistes dans le but d'examiner des solutions pratiques visant à améliorer les processus et les résultats de la gouvernance pour la protection des sources d'eau au Canada. Le Réseau canadien de l'eau a financé en grande partie le projet *Gouvernance pour la protection des eaux des bassins versants au Canada : Une évaluation nationale*. Un soutien supplémentaire a été obtenu auprès des partenaires et sous la forme de subventions complémentaires.

Pour soutenir les dernières phases du vaste projet du RCE échelonné sur quatre ans, le Water Policy and Governance Group a dirigé une étude au début de 2012 qui visait à créer un dialogue entre professionnels et chercheurs. Nos objectifs consistaient à favoriser la compréhension des défis auxquels sont confrontés les gens et les organisations qui prennent part à la protection des sources d'eau; à cerner et à aborder les solutions éventuelles à ces défis et à cerner conjointement les priorités en matière de recherches futures. Trois outils ont été employés dans ce processus : (1) un *sondage avant l'atelier* en ligne ayant permis aux professionnels en exercice de partager leurs idées et observations; (2) un *atelier* conçu pour rassembler les professionnels et les chercheurs afin d'aborder les thèmes critiques cernés dans le sondage avant l'atelier; (3) un *sondage après l'atelier* en ligne ayant permis aux participants à l'étude d'offrir d'autres idées et opinions quant aux défis et occasions clés entourant la gouvernance. Le sondage avant l'atelier a été rempli par 36 professionnels ayant un rôle à jouer dans la gouvernance de l'eau au Canada à des échelles allant de locale à internationale. Ils représentent des administrations municipales et des gouvernements (provinciaux/territoriaux, fédéral), les Premières Nations, des organismes non gouvernementaux et l'industrie. De ce groupe, 31 ont pris part à l'atelier des 9 et 10 mai 2012. Le sondage après l'atelier a été rempli par 30 participants. Le présent rapport offre une synthèse des messages clés ayant été dégagés de cette étude menée « à partir de la base ».

Les principaux défis entourant la gouvernance pour la protection des sources d'eau au Canada qui ont été cernés dans les sondages et les discussions à l'atelier se rapportaient aux thèmes suivants :

- Délégation de l'autorité et de la responsabilité;
- Approches coopératives de la gouvernance de l'eau;

- Droits et rôles des Premières Nations;
- Gouvernance à l'échelle des bassins versants;
- Leadership et besoin d'un cadre général de gouvernance.

Lorsqu'ils ont été invités à cerner les futures priorités de recherche, c'est-à-dire à nommer les thèmes de recherche sur lesquels les chercheurs doivent se concentrer, les professionnels en exercice ont cerné notamment les priorités suivantes :

- Apprentissage auprès de sources autres (transfert de politiques publiques);
- Meilleure compréhension des forces et des limites des approches coopératives de la gouvernance de l'eau;
- Élaboration et partage d'outils stratégiques efficaces.

Non seulement cette initiative a permis de jeter un important éclairage sur les défis et les solutions entourant la gouvernance pour la protection des sources d'eau au Canada, elle a aussi démontré que les professionnels saisissent de façon claire, détaillée et nuancée les défis qui attendent la gouvernance de l'eau au Canada. En dernière analyse, le projet souligne l'importance de la collaboration entre chercheurs et professionnels.

# Table des matières

<b>Préface</b> .....	<b>iii</b>
<b>Sommaire</b> .....	<b>iv</b>
<b>Table des matières</b> .....	<b>vi</b>
<b>1. Introduction</b> .....	<b>1</b>
<b>2. Gouvernance de l'eau et protection des sources d'eau au Canada</b> .....	<b>3</b>
<b>3. Principaux défis et solutions éventuelles</b> .....	<b>5</b>
3.1. Délégation de l'autorité et de la responsabilité .....	5
3.2. Approches coopératives de la gouvernance de l'eau .....	6
3.3. Droits et rôles des Premières Nations .....	8
3.4. Gouvernance à l'échelle des bassins versants .....	9
3.5. Leadership et établissement d'un cadre général.....	9
<b>4. Orientations futures de la recherche</b> .....	<b>11</b>
4.1. Apprentissage auprès de sources autres (transfert de politiques publiques) .....	11
4.2. Approches coopératives de la gouvernance de l'eau .....	11
4.3. Élaboration et partage d'outils stratégiques efficaces .....	12
<b>5. Conclusions et recommandations</b> .....	<b>13</b>
<b>6. Annexe : Profil des participants</b> .....	<b>15</b>

# 1. Introduction

Entre 2008 et 2012, le Water Policy and Governance Group à l'Université de Waterloo ([www.wpgg.ca](http://www.wpgg.ca)) a dirigé une équipe de chercheurs œuvrant avec un réseau national de professionnels dans le but d'examiner des solutions pratiques visant à améliorer les processus et les résultats de la gouvernance pour la protection des sources d'eau au Canada. Le Réseau canadien de l'eau a financé en grande partie le projet *Gouvernance pour la protection des eaux des bassins versants au Canada : Une évaluation nationale*. Un soutien supplémentaire a été obtenu auprès des partenaires et sous la forme de subventions complémentaires.

De façon générale, au cours du projet d'une durée de quatre ans *Gouvernance pour la protection des eaux des bassins versants au Canada*, nous avons cherché essentiellement à cerner les défis, à partager les solutions avec les partenaires et à créer des occasions d'apprentissage et d'innovation dans le domaine de la gouvernance de l'eau au Canada. Il est possible d'accéder aux résultats de cette recherche sur le site Web du projet ([www.governanceforwater.ca](http://www.governanceforwater.ca)) et en consultant les publications des divers chercheurs du projet.

Pour soutenir les dernières phases du plus vaste projet du RCE échelonné sur quatre ans, nous avons lancé une initiative visant à cristalliser les perspectives des professionnels sur le terrain de partout au Canada à propos des défis et des solutions entourant la gouvernance pour la protection des sources d'eau. Notre objectif général consistait à créer un dialogue entre professionnels en exercice et chercheurs à l'égard des défis liés à la gouvernance partagée, des solutions éventuelles à ces défis et des priorités pour les recherches à venir. Cette initiative a fait appel à trois outils de recherche : (1) un *sondage avant l'atelier* en ligne ayant permis aux professionnels en exercice de partager leurs idées et observations; (2) un *atelier* animé par l'équipe de recherche (les 9 et 10 mai 2012 à Guelph, en Ontario); (3) un *sondage après l'atelier* en ligne qui a permis aux professionnels d'exprimer d'autres points de vue à propos des principaux défis et occasions entourant la gouvernance. Cette approche a favorisé des discussions hautement ciblées à l'atelier.

Le sondage avant l'atelier a été rempli par 36 professionnels ayant un rôle à jouer dans la gouvernance pour la protection des sources d'eau au Canada à des échelles allant de locale à internationale. Les professionnels participants possédaient un large éventail d'expériences dans le domaine de la gouvernance de l'eau (voir l'annexe à la section 6). Dans l'exercice de leurs fonctions courantes, les professionnels représentaient des administrations municipales et des gouvernements (provinciaux/territoriaux, fédéral), les Premières Nations, des organismes non gouvernementaux et l'industrie. Cependant, leurs antécédents témoignaient d'un degré élevé de connaissances intersectorielles ou acquises dans des contextes multiples. De ce groupe, 31 personnes ont pris part à l'atelier des 9 et 10 mai 2012 et 30 ont rempli le sondage après l'atelier.

Le présent rapport constitue une synthèse des thèmes critiques et des messages clés ayant été dégagés du sondage avant l'atelier<sup>1</sup>, des discussions qui se sont déroulées tout au long de l'atelier et des idées et observations recueillies grâce au sondage après l'atelier.

---

<sup>1</sup> Une analyse détaillée des résultats du sondage avant l'atelier a été fournie aux participants à l'atelier. Dans le présent rapport, nous avons mis l'accent sur les thèmes et les enjeux issus de la synthèse faite à l'atelier.

- La section 2 fournit brièvement des renseignements généraux sur la gouvernance de l'eau et sur la protection des sources d'eau au Canada.
- La section 3 résume les résultats du sondage avant l'atelier, le contenu de l'atelier lui-même ainsi que le sondage après l'atelier se rapportant aux principaux défis et occasions entourant la gouvernance de l'eau.
- La section 4 présente les constatations majeures ayant été dégagées du volet de l'atelier qui portait sur la détermination des priorités en matière de recherche.
- La section 5 résume les conclusions et propose des recommandations.
- L'annexe (section 6) dresse le profil des participants à l'étude. La large palette d'expériences du groupe, évidente dans ce profil, accentue la crédibilité qui doit être accordée aux résultats de la présente étude.



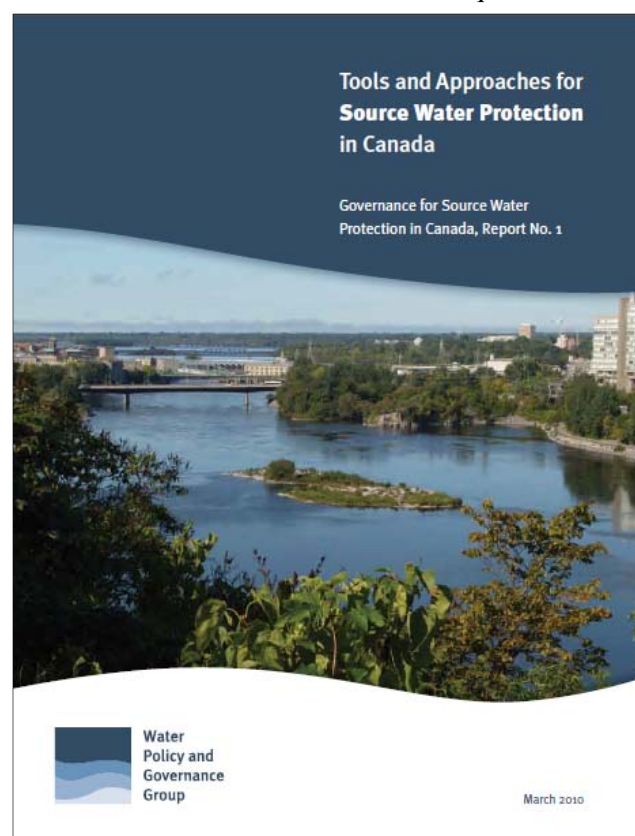
## 2. Gouvernance de l'eau et protection des sources d'eau au Canada

L'expression « gouvernance de l'eau » ne signifie pas la même chose pour tout le monde. Selon une définition souvent citée par le Partenariat mondial de l'eau, la gouvernance de l'eau consiste en « un éventail de systèmes politiques, sociaux, économiques et administratifs mis en place pour régir le développement et la gestion des ressources en eau et fournir des services liés à l'eau à différents niveaux de la société »<sup>2</sup>. En termes plus simples, la gouvernance de l'eau se dit de la façon dont les sociétés s'organisent afin de prendre des décisions et d'adopter des mesures qui influent sur l'eau. Une attention particulière dans le contexte de la gouvernance est accordée aux processus décisionnels, aux particuliers et aux organisations qui participent à cette prise de décisions, ainsi qu'à leurs rôles.

Par le passé, la gouvernance de l'eau au Canada a consisté en une gouvernance descendante. Les organismes gouvernementaux jouaient un rôle prépondérant et étaient tenus responsables de leurs décisions. La gouvernance de l'eau moderne au Canada ajoute à ces assises. Les gouvernements continuent d'être des acteurs centraux puisque leurs responsabilités définies par la Constitution n'ont pas changé. Cependant, nous assistons à une nouvelle tendance grandissante, c'est-à-dire le recours aux marchés et aux autres instruments économiques et la création de partenariats, de conseils multilatéraux et de formes de gouvernance partagée et collaborative.

Par conséquent, la responsabilité des fonctions liées à la gouvernance de l'eau est de plus en plus divisée entre les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, y compris le secteur privé et les groupes industriels, les peuples autochtones, le secteur public, les organismes non gouvernementaux et les citoyens concernés. Cette tendance soulève d'importantes questions quant aux notions d'efficacité, de capacité, de légitimité et de responsabilisation.

Dans l'étude échelonnée sur quatre ans et dans l'initiative résumée dans le présent rapport, nous avons mis l'accent sur la gouvernance pour la protection des sources d'eau. L'interprétation que nous en faisons est large<sup>3</sup>. D'après nous, elle est le plus étroitement liée à la sécurité de l'eau potable. Cependant, à notre avis une perspective plus large et plus intégrative est de mise. De ce point de vue, nous nous préoccupons de la protection des sources d'eau pour



<sup>2</sup> Partenariat mondial de l'eau. 2003. *Effective Water Governance: Learning From the Dialogues*. Stockholm, Suède : PNUD.

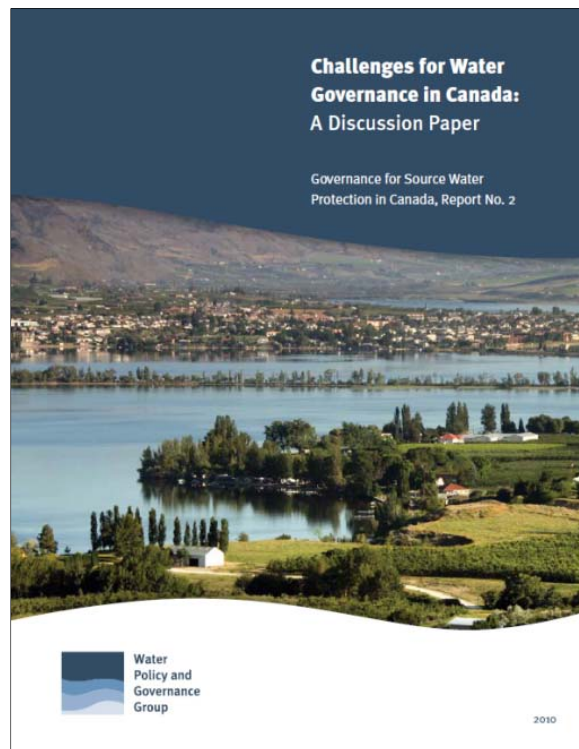
<sup>3</sup> Simms, G., Lightman, D. et Rob de Loë, R. 2010. *Tools and Approaches for Source Water Protection in Canada*. Gouvernance pour la protection des sources d'eau au Canada, Rapport n° 1. Waterloo (Ontario) : Water Policy and Governance Group. Accessible à [www.governanceforwater.ca](http://www.governanceforwater.ca) and [www.wpgg.ca](http://www.wpgg.ca).

toutes les activités humaines et nous avons reconnu que la protection des sources d'eau en faveur des citoyens contribue au maintien des conditions des bassins versants qui favorisent les écosystèmes aquatiques et terrestres.

De par sa nature aux facettes multiples, la protection des sources d'eau se prête bien à l'étude des défis encore plus vastes entourant la démarche contemporaine de gouvernance de l'eau au Canada. Lorsqu'elle est définie de façon générale, tel que nous l'avons fait, la protection des sources d'eau est une activité hautement complexe qui implique un éventail varié d'acteurs et de réponses. La gouvernance pour la protection des sources d'eau exige différents outils et approches qui tiennent compte des nombreuses façons dont les activités humaines influent sur les ressources en eau et les sols. À partir de notre vaste analyse des activités de protection des sources d'eau dans les provinces et territoires du Canada, les chercheurs ont cerné une multitude de stratégies servant à protéger les sources d'eau au Canada. Dans certaines compétences territoriales, la protection des sources d'eau est distincte sur le plan opérationnel des politiques connexes d'aménagement du territoire et de gestion de l'eau. Dans d'autres cas, elle repose sur une myriade d'activités qui contribuent à la réalisation des objectifs de gestion des bassins versants.

Les recherches menées par les membres de l'équipe de projet de 2008 à 2012 ont révélé une multitude de défis liés à la gouvernance qui sont monnaie courante dans l'ensemble du Canada. Ces défis sont abordés en détail dans un deuxième rapport rédigé pour le projet plus vaste du RCE : *Challenges for Water Governance in Canada*<sup>4</sup>. Une importante constatation découlant de ce travail de recherche est la mesure suivant laquelle la gouvernance est inextricablement liée aux circonstances à l'échelle locale. Par conséquent, il n'existe pas de solutions simples indépendantes du contexte.

Bien qu'il n'existe pas de solutions « à l'emporte-pièce » à la gouvernance pour la protection des sources d'eau, il est possible de tirer un apprentissage des expériences d'autrui afin de déterminer les éléments charnières d'une gouvernance couronnée de succès. Les chercheurs de partout dans le monde dans le domaine de la gouvernance sont en train de cerner ces éléments fondamentaux grâce à leurs travaux. Toutefois, les chercheurs spécialisés en gouvernance sont aussi en train d'élaborer des solutions en s'inspirant des expériences de professionnels dans des contextes géographiques donnés. C'est la raison pour laquelle le présent rapport est fondé sur une démarche « de bas en haut », où ce sont les professionnels qui ont orienté le plan d'action.



---

<sup>4</sup> Simms, G. et de Loë, R.C. 2010. *Challenges for Water Governance in Canada: A Discussion Paper*. Gouvernance pour la protection des sources d'eau au Canada - Rapport n° 2. Waterloo (Ontario) : Water Policy and Governance Group. Disponible à [www.governanceforwater.ca](http://www.governanceforwater.ca) and [www.wpgg.ca](http://www.wpgg.ca)

### 3. Principaux défis et solutions éventuelles

Dans la présente section, nous résumons les résultats des trois sources de données utilisées dans l'étude.

- Le sondage avant l'atelier a permis à un groupe diversifié de professionnels en exercice de cerner les défis qu'ils jugeaient importants, de les hiérarchiser et d'axer les efforts vers des solutions réalisables.
- L'atelier a été conçu en fonction des données recueillies grâce au sondage avant l'atelier. À l'atelier, les professionnels et les chercheurs ont discuté en tête à tête des défis et des solutions.
- Enfin, le sondage après l'atelier a permis aux professionnels de fournir des données complémentaires.

L'analyse des idées recueillies à l'aide du sondage avant l'atelier a révélé des défis communs sur lesquels à peu près tout le monde s'était mis d'accord. Il s'en est suivi un ensemble diversifié et parfois contradictoire de propositions de solutions éventuelles à ces défis, ce qui a constitué un fondement solide pour les discussions de l'atelier. Ces discussions avaient une très vaste portée et se sont traduites par l'ajout de nouveaux défis et occasions à une très longue liste générée par le sondage mené avant l'atelier. Dans la présente section, nous mettons l'accent sur plusieurs thèmes considérés par les participants à l'atelier comme critiques, dont l'autorité et la responsabilité, la mobilisation/collaboration, les droits et rôles des Premières Nations, la gouvernance des bassins versants et le leadership.

#### 3.1. Délégation de l'autorité et de la responsabilité

Les participants ont fait observer que dans de nombreux contextes de gouvernance de l'eau, notamment la protection des sources d'eau, en général la délégation de responsabilité ne s'accompagne pas de la délégation de pouvoir décisionnel. Dans ce genre de scénario, les organisations à l'échelle locale se voient souvent confier la responsabilité de planifier et de mettre en œuvre des mesures de gestion de l'eau. Toutefois, le pouvoir de décision à l'égard des mesures pouvant s'avérer appropriées ou non continue de relever du gouvernement. Dans le sondage avant l'atelier, cette réalité a été décrite comme une situation qui entrave l'action et qui empêche la création d'organismes de gouvernance locaux viables.

Une perspective différente, plus nuancée, à propos de ce défi est cependant ressortie de l'atelier. Les participants à l'atelier ont confirmé le point de vue selon lequel une transition s'est opérée vers la délégation de responsabilité pour la gouvernance de l'eau et selon lequel bien souvent celle-ci ne s'accompagne pas de la délégation du pouvoir de décision. Toutefois, plusieurs participants ont fait valoir que le pouvoir de décision doit continuer de relever des gouvernements fédéral et provinciaux (comme le prévoit la Constitution canadienne) et ne peut pas (et ne doit pas) être délégué. En outre, les participants ont fait remarquer que la délégation de l'autorité des gouvernements aux organismes locaux de gouvernance de l'eau soulèverait des problèmes au chapitre de la légitimité et de l'obligation de rendre compte. Il y a un accord généralisé voulant que la délégation d'autorité s'avère ardue, étant donné qu'il est difficile de déléguer l'obligation de rendre compte, laquelle, dans notre système de démocratie représentative, relève principalement des ministres. Cette structure de responsabilité officielle ne facilite pas d'emblée la délégation du pouvoir décisionnel.

Les participants ont fait valoir qu'au lieu de se concentrer sur la délégation du pouvoir décisionnel, il faudrait sans doute se pencher sur le véritable enjeu, c'est-à-dire la tension qui existe souvent entre le gouvernement et les organismes responsables des bassins qui ne s'entendent pas sur les rôles et les responsabilités des parties intéressées. Les organismes locaux de gouvernance de l'eau sont souvent désireux d'exercer un plus grand contrôle sur les décisions qui touchent l'eau dans leur région. Pour résoudre cette tension, certains participants ont avancé qu'il est nécessaire de préciser la structure de responsabilité actuelle au Canada. Plus particulièrement, ils ont insisté sur le fait que l'objectif doit consister à prendre des décisions plus éclairées au niveau provincial, plutôt que de déléguer le pouvoir de décision au niveau local. En clair, ils aspiraient à une « reformulation » ou à une clarification des rôles et des responsabilités, dans le but d'établir des assises plus précises pour la création de processus et d'accords institutionnels efficaces pour la gouvernance de l'eau. En faisant valoir cet argument, les participants ont insisté sur le fait qu'ils ne cherchaient pas à insinuer que les provinces et le gouvernement fédéral devraient agir seuls ni à préconiser non plus la réduction des approches participatives de la prise de décisions. Il existe une responsabilité collective et la gouvernance de l'eau doit être l'apanage de multiples intervenants.

À propos de ce point, les participants ont fait valoir qu'il y a souvent disparité entre les attentes du gouvernement et des intervenants communautaires quant aux rôles et responsabilités respectifs dans le processus décisionnel. La *Loi sur l'eau saine* de l'Ontario, qui sert de fondement à la protection des sources d'eau dans cette province, a été citée en exemple comme étant un système qui articule clairement les règles à observer : « Qui participe à la prise de décisions? Comment les décisions sont-elles prises? Quels sont les rôles et responsabilités des divers acteurs? ». De façon plus générale, les participants ont fait remarquer qu'il serait souhaitable d'examiner les processus de gouvernance de l'eau actuels dans chaque province. Ces examens doivent permettre de déterminer les facteurs qui expliquent l'efficacité de la gouvernance et les améliorations pouvant être apportées. Les participants ont avancé que ce processus d'examen ne doit pas constituer un simple exercice ponctuel. Au contraire, des examens périodiques officiels s'imposent.

### 3.2. Approches coopératives de la gouvernance de l'eau

De nombreux participants à l'atelier ont indiqué que des approches coopératives de la gouvernance de l'eau sont de plus en plus instaurées au Canada. En fait, selon de nombreux participants, de telles approches peuvent s'avérer nécessaires pour la mise en œuvre de la gouvernance de l'eau dans le contexte du problème actuel, caractérisé par une importante fragmentation juridictionnelle. Les aspects suivants ont été décrits comme des avantages découlant d'une approche coopérative de la gouvernance de l'eau :

- La collaboration peut accroître la légitimité sociale des décisions.
- Les processus de collaboration peuvent servir d'outils pour le règlement des différends grâce à leur capacité de rassembler des groupes d'étude et de les encourager à bâtir des relations.
- Les processus de collaboration permettent aux participants de communiquer des renseignements directement à d'autres participants et d'apprendre des autres.

- Lorsque les Premières Nations participent à des processus de collaboration, elles ont de meilleures chances de faire entendre leurs points de vue (cependant, voir ci-dessous).

Parallèlement, les participants ont cerné de nombreux défis qui selon eux découlent de la transition vers une approche coopérative de la gouvernance de l'eau.

- Il est souvent difficile de rassembler les bonnes personnes, c'est-à-dire d'amener les gens ayant l'autorité d'agir par rapport aux résultats du processus de collaboration à participer à ce même processus.
- À bien des égards, le pouvoir décisionnel pour la protection des sources d'eau au Canada est dévolu aux gouvernements. Par conséquent, les processus de collaboration peuvent offrir les points de vue des participants, bien qu'il n'y ait aucune garantie que ces perspectives guideront la prise de décisions.
- Les processus de collaboration ne sont pas l'outil approprié pour aborder chaque problème. Le fait de déterminer quand les processus de collaboration sont appropriés et quand ils ne le sont pas constitue une importante question (à ce jour demeurée sans réponse).
- Les résultats des processus de collaboration (à moins qu'ils n'aient reçu l'aval officiel du gouvernement) sont souvent non contraignants; cela peut mener à l'absence de suivi.
- Enfin, certains participants ont souligné que la participation des Premières Nations aux processus de collaboration pourrait être perçue comme non souhaitable par ces Nations pour une multitude de raisons.

Dans le sondage avant l'atelier et au cours de l'atelier, les participants ont cerné un certain nombre de moyens de s'attaquer à ces défis. Certains ont fait valoir que dans les écrits universitaires les approches coopératives sont largement dépeintes comme étant volontaires. Toutefois, dans la pratique, la mise en œuvre des approches coopératives est souvent dictée par les règlements, ce qui n'a pas été décrit comme étant négatif en soi, mais plutôt comme une nécessité. Les participants ont souligné qu'il existe souvent un degré d'intérêt élevé au tout début des démarches coopératives car les parties prenantes collaborent à la création d'un plan. Cependant, lorsque vient le temps de la mise en œuvre, l'enthousiasme s'estompe et la participation recule. L'adoption d'un cadre stratégique clair visant à soutenir les processus de collaboration a été jugée essentielle pour mieux composer avec cette préoccupation.

Le cadre stratégique peut offrir de nombreux avantages. Par exemple, il assurerait un engagement clair de la part des gouvernements envers la collaboration et motiverait les participants tout en stimulant un effort plus rigoureux en vue de l'atteinte de résultats applicables. En dernière analyse, les participants ont proposé d'inscrire avec clarté les processus de collaboration dans un cadre stratégique, ce qui fixerait une « ligne de conduite » pour que les processus de collaboration puissent continuer d'aller de l'avant, tout en offrant un « filet de sécurité » au cas où les processus de collaboration viendraient à échouer. En l'absence de cadres stratégiques, des protocoles d'entente précis quant au but de la collaboration et quant à la manière dont les résultats seront appliqués par les gouvernements et les autres acteurs pourraient s'avérer utiles.

Les participants ont également aidé à préciser à quel moment les approches coopératives sont les plus appropriées, en faisant valoir qu'elles donnent de meilleurs résultats au niveau de la prise de décisions

stratégiques (choix d'une orientation). Les approches coopératives ont été considérées comme étant mal adaptées à la prise de décisions opérationnelles. Les participants ont avancé que les approches coopératives de la gouvernance pour la protection des sources d'eau doivent plutôt viser à élaborer un bon plan stratégique afin de guider les décisions opérationnelles que doivent prendre les responsables ayant l'autorité d'agir.

Enfin, les participants à l'atelier ont insisté sur le rôle clé que jouent les facilitateurs et les coordonnateurs dûment formés dans la bonne marche des processus de collaboration. La création de ces postes a été jugée essentielle. Il a été proposé d'énoncer clairement dans le cadre stratégique soutenant les approches coopératives le besoin d'un facilitateur/une facilitatrice ou d'un coordonnateur/une coordonnatrice dûment formé. Les participants ont fait valoir que les facilitateurs ne doivent pas avoir le droit de vote lors des délibérations et qu'ils doivent faire preuve de neutralité.

### 3.3. Droits et rôles des Premières Nations

Un manque de clarté entourant les droits et rôles des Premières Nations a été soulevé par les participants, qu'ils considèrent comme un obstacle de taille à la gouvernance de l'eau. Plusieurs participants ont fait remarquer que les points de vue des Premières Nations ne sont pas bien représentés à l'heure actuelle dans la gouvernance de l'eau et ont souligné le fait que les peuples des Premières Nations entretiennent des valeurs distinctes par rapport à l'eau, qui ne sont pas reflétées dans la perspective dominante de l'eau en tant que ressource ou produit de base. Les participants ont cerné comme étant un besoin la reconnaissance des droits et des rôles des Premières Nations en matière de gouvernance de l'eau et l'intégration des concepts et des enseignements des Autochtones dans le processus décisionnel.

Dès le départ, les participants ont cerné à la fois l'importance et la difficulté de trouver des solutions à ce défi. Les participants ont indiqué que dans de nombreuses régions du Canada, il y a absence, ni plus ni moins, de discussions entourant les droits, les valeurs et les rôles des Premières Nations dans les processus de gouvernance de l'eau. En fait, certains ont laissé entendre que les gouvernements évitaient en grande partie d'aborder ces questions. Plusieurs participants ont tenu à livrer un important message : le défaut de reconnaître les droits constitutionnels, légaux ou conférés par un traité des Premières Nations sapera l'efficacité de la gouvernance de l'eau au Canada. Une telle lacune donne lieu à des possibilités de conflit (juridique et extra-juridique). De plus, ont-ils fait valoir, il s'agit là d'une occasion ratée d'intégrer le savoir, les compétences et le soutien des Premières Nations aux processus de gouvernance de l'eau.

Les participants ont reconnu que les questions des titres autochtones et du droit des Autochtones à l'eau sont complexes et sont souvent tranchées par les tribunaux. Ils ont cependant fait valoir aussi qu'il existe des occasions à l'échelle locale de faire preuve de reconnaissance et de compréhension des points de vue des Premières Nations, de trouver des façons de collaborer avec les Premières Nations afin de s'attaquer à des défis communs en matière de gouvernance de l'eau. Les participants ont donné plusieurs exemples de ce genre de collaboration, qui se déroule en silence et dans les coulisses à l'échelle des bassins.

### 3.4. Gouvernance à l'échelle des bassins versants

Dans le sondage avant l'atelier, les participants ont noté qu'au Canada il existe un mouvement en faveur de la gouvernance organisée autour des bassins versants. Cela reflète une tendance mondiale. Dans ce même sondage, les participants ont cerné les avantages qu'il y aurait à mettre l'accent sur les bassins dans le domaine de la gouvernance de l'eau, de même que les obstacles que cela suppose. À l'atelier, les participants se sont penchés sur les défis et les occasions se rapportant à la structuration des activités de protection des sources d'eau autour des bassins versants. Les problèmes liés à la légitimité représentent une question fondamentale. La question suivante était au cœur des discussions : qu'est-ce qui rend une personne apte à prendre des décisions? La légitimité a été abordée en long et en large selon deux perspectives :

- Légitimité découlant du fait que les représentants ont été élus démocratiquement (« légitimité établie par la loi »);
- Légitimité découlant du processus de participation des parties prenantes à la prise de décisions à une échelle plus locale (« légitimité sociale »).

Les discussions ont été axées sur le rôle des représentants élus et sur la légitimité « établie par la loi » qu'ils apportent au processus décisionnel. Les participants ont également fait remarquer que la complexité et la nature fragmentaire de la responsabilité de l'eau au Canada exige le développement de la légitimité « sociale » dans les processus décisionnels. La gouvernance à l'échelle des bassins versants qui rassemble des intervenants multiples dans un processus décisionnel était perçue comme un moyen de développer la légitimité « sociale ».

Cependant, les approches de la gouvernance à l'échelle du bassin versant ont également été jugées problématiques. Certains participants ont fait valoir que les limites des bassins versants correspondent rarement aux limites des organisations investies de responsabilités en matière de prise de décisions. De plus, les limites des bassins ne constituent pas nécessairement les limites les plus appropriées pour la représentation des parties prenantes dans les processus décisionnels. Une solution proposée par les participants était axée sur l'importance du soutien à la gouvernance à l'échelle des bassins versants au moyen d'un cadre stratégique qui définit clairement les rôles et responsabilités et qui établit les responsabilités en matière de prise de décisions et de mise en œuvre. Un soutien gouvernemental clair ainsi que des procédures opérationnelles bien définies favoriseraient à la fois la légitimité « sociale » et la légitimité « établie par la loi ». Il est possible de renforcer encore davantage la légitimité sociale en étoffant le contenu des cadres stratégiques à l'aide de consultations.

### 3.5. Leadership et établissement d'un cadre général

À l'atelier, les participants se sont penchés sur la question du leadership à partir de différentes perspectives assez vastes. D'après leur définition, le rôle premier des dirigeants est d'établir une vision qui soit conforme aux valeurs sociales prédominantes et à un sens de l'intérêt public (plutôt que personnel). Le leadership exige un suivi et de la constance. Il peut, mais pas toujours, supposer une responsabilité directe (tout en conservant le pouvoir de déléguer la responsabilité). En ce sens, selon les participants, le leadership se situe à différents

niveaux du gouvernement (provincial, fédéral, administration locale, bassin versant, Premières Nations). En fait, il a été noté que, pour être efficace, la gouvernance de l'eau exige un leadership à tous les niveaux.

À l'échelle locale, il est important selon les participants de former des champions pour diriger les processus de gouvernance de façon positive. Les postes de direction existent, mais il importe de confier ces postes à des personnes qui encourageront des résultats et la mobilisation positive. Une occasion a été cernée, c'est-à-dire développer des chefs de file dans le domaine de l'eau de manière plus délibérée par le renforcement des capacités et par la formation. Les participants ont jugé cette démarche essentielle à l'efficacité de la gouvernance de l'eau.

Les participants ont fait valoir que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux peuvent offrir un leadership pour la gouvernance de l'eau en établissant des visions stratégiques claires. Le leadership à l'échelle provinciale a été jugé essentiel à l'intégration des actions multiples qui surviennent à l'échelle des bassins versants et à la distribution équitable des ressources. Les participants ont souligné la tendance actuelle au Canada en faveur d'un modèle laxiste de fédéralisme, où les provinces et les territoires agissent de manière indépendante. Il existe une possibilité pour le gouvernement fédéral de faire preuve de leadership grâce à la création d'une politique fédérale renouvelée de l'eau. Un tel cadre stratégique encouragerait une approche uniforme de la gouvernance de l'eau au Canada et pourrait faciliter la résolution des défis transfrontaliers en matière de gouvernance (entre les provinces, les territoires et avec les États-Unis d'Amérique).

Une perspective plus large quant au leadership est également ressortie de l'étude. Dans le sondage avant l'atelier, certains des participants à l'étude ont fait valoir que le cadre stratégique actuel pour l'eau crée des défis en matière de gouvernance de l'eau. Ils ont cerné le besoin d'un cadre stratégique nouveau ou révisé qui afficherait un degré de coordination plus élevé entre les divers acteurs. Ils ont aussi indiqué que le cadre stratégique actuel au Canada manque de cohérence et ont soulevé le besoin d'une articulation plus claire des rôles et des responsabilités des principaux acteurs. En outre, ils ont fait observer que bien souvent les buts et objectifs existants en matière de gouvernance de l'eau au Canada ne sont pas clairement définis, autrement dit qu'il n'existe pas de vision stratégique nette vers laquelle les organismes responsables de la gouvernance de l'eau peuvent orienter leurs efforts. Cette lacune contribue à bon nombre des problèmes liés à la gouvernance qui ont été traités à l'atelier et soulevés dans le sondage avant l'atelier. Par conséquent, selon les participants, un cadre stratégique général relatif à l'eau est nécessaire à la coordination de l'action en faveur d'une vision stratégique dans le contexte actuel du partage de l'autorité.

Les participants y sont allés de deux principales recommandations en ce qui concerne l'élaboration d'un cadre stratégique général pour l'eau. Tout d'abord, un cadre stratégique doit être pratique et applicable. C'est-à-dire que ce cadre doit guider l'action et ne doit pas exister simplement en tant que document de politique. En deuxième lieu, un cadre stratégique général pour l'eau n'a pas d'utilité à moins d'un soutien politique permanent à la vision stratégique et aux processus décisionnels prévus par le cadre. Les participants ont reconnu les défis associés au maintien et à la mise à jour d'un tel cadre du fait que les cycles politiques et les pressions économiques sont susceptibles d'évoluer au fil du temps.



## 4. Orientations futures de la recherche

À l'atelier, les professionnels ont été invités à relever un défi, c'est-à-dire cerner les priorités de la recherche en faisant appel à leurs connaissances, à leurs compétences et à leur expérience. Notre objectif consistait à trouver des domaines de recherche pouvant offrir des avantages réels et rapides aux professionnels en exercice. Cette démarche serait possible, pensions-nous, du fait que les professionnels considéraient que ces domaines représentent des besoins de recherche. Les priorités de recherche clés dégagées de l'atelier sont traitées ci-dessous.

### 4.1. Apprentissage auprès de sources autres (transfert de politiques publiques)

Les participants ont fait valoir qu'un manque général d'information existe en ce qui concerne les autres processus de gouvernance de l'eau. L'information existe, mais elle est fragmentée et parfois inaccessible (p. ex., lorsque l'information privilégiée est contenue dans des revues spécialisées accessibles uniquement par abonnement). Pour combler cette lacune, les participants à l'atelier ont recommandé que les approches de gouvernance de l'eau partout au Canada soient cataloguées systématiquement et que les données à propos de chaque processus soient rendues accessibles dans un lieu facile d'accès. Les participants ont fait remarquer que cette information leur permettra d'apprendre plus efficacement des expériences d'autrui.

Les participants ont aussi souligné que des descriptions simples des approches de la gouvernance de l'eau ne suffiraient pas. Selon eux, les professionnels doivent pouvoir comparer les processus, déterminer les approches de la gouvernance mises en œuvre dans des contextes semblables au leur et disposer de suffisamment d'information à propos de chaque approche pour pouvoir cerner des solutions aux défis entourant la gouvernance de l'eau susceptibles d'être appliquées à leur propre situation. Afin qu'il soit possible de déterminer la transférabilité de modèles autres, les descriptions des approches de gouvernance de l'eau doivent inclure, au minimum, des renseignements sur leur structure, leurs sources de financement, un modèle d'autorité et de responsabilité et les facteurs contextuels pouvant influencer sur le succès<sup>5</sup>.

### 4.2. Approches coopératives de la gouvernance de l'eau

En s'inspirant du premier exemple, les participants étaient fortement intéressés par les questions relatives au succès et à l'applicabilité des approches coopératives. En deuxième lieu, les participants accordaient de l'intérêt aux réponses aux questions de procédure et aux questions opérationnelles se rapportant à la mise en œuvre des approches coopératives.

Les participants à l'atelier ont souligné le besoin pour les chercheurs de rendre compte des approches coopératives de la gouvernance de l'eau et de les évaluer. Cette démarche est essentielle, ont-ils soutenu, pour cerner les facteurs de succès critiques pour la gouvernance collaborative de l'eau ainsi que les obstacles au succès. L'objectif consisterait à déterminer comment surmonter les obstacles à l'avancement des approches coopératives efficaces de la gouvernance de l'eau. Ce type de recherche aiderait à répondre à des questions de portée plus générale à propos de la gouvernance collaborative de l'eau, dont voici quelques exemples :

---

<sup>5</sup> Des renseignements supplémentaires sur le transfert de politiques publiques et sur les leçons apprises sont accessibles dans un rapport publié à [www.governanceforwater.ca](http://www.governanceforwater.ca) et à [www.wpgg.ca](http://www.wpgg.ca) : Swainson, B. et R. de Loë. 2010. *Exploring the Role of Policy Transfer in Water Governance*. Water Policy and Governance Group, Université de Waterloo : Waterloo (Ontario).

- Quand la collaboration s'avère-t-elle un moyen approprié de s'attaquer à la fragmentation juridictionnelle?
- Qu'est-ce que les approches coopératives peuvent véritablement accomplir?
- Comment les approches coopératives se comparent-elles aux autres approches (p. ex. les mécanismes de réglementation traditionnels)?

En ce qui a trait aux préoccupations entourant la procédure, les participants ont fait observer qu'il est important que ce soit les bonnes personnes qui participent aux approches coopératives. Cependant, la documentation spécialisée renferme peu de conseils à cet égard. Dans ce contexte, les participants ont cerné un certain nombre de questions de recherche sur lesquelles ils aimeraient que l'on se penche :

- Qu'est-ce que l'intérêt public? Comment le définit-on?
- Qui représente l'intérêt public?
- Qui doit être représenté dans les approches de la gouvernance collaborative?

Point important, un professionnel prenant part à l'atelier a proposé un défi général aux autres participants. Cette personne a fait valoir que si la gouvernance repose sur la capacité de prendre des décisions, alors la gouvernance *collaborative* au Canada n'est qu'un mythe car l'autorité de prendre des décisions est dévolue aux gouvernements. Par conséquent, ce participant a avancé que les soi-disant organismes de « gouvernance collaborative » ne peuvent pas être considérés comme beaucoup plus que de simples conseils consultatifs car il leur manque le pouvoir de décision. De ce point de vue, la détermination des rôles réels que jouent les divers organismes de concertation dans le domaine de l'eau qui existent au Canada constitue par conséquent une importante priorité de recherche.

### 4.3. Élaboration et partage d'outils stratégiques efficaces

S'inspirant encore une fois d'une question précise au sujet du rôle de la gouvernance collaborative, les participants à l'atelier ont appelé à une meilleure compréhension de la gamme d'outils stratégiques pouvant soutenir la gouvernance pour la protection des sources d'eau, de leurs avantages, de leurs inconvénients et de leurs applications éventuelles. Les participants souhaitaient obtenir des réponses aux questions suivantes :

- Quels sont les outils stratégiques disponibles pouvant servir à appuyer la gouvernance pour la protection des sources d'eau (et la gouvernance de l'eau de façon plus générale)?
- À quels contextes/scénarios les divers outils stratégiques se prêtent-ils le mieux?
- Quels sont les points forts et les faiblesses des divers outils et quels résultats éventuels chaque outil stratégique peut-il produire?
- Quelles sont les possibilités de modifier les outils stratégiques si l'évaluation démontre que les objectifs souhaités ne sont pas atteints?

Les questions de cette nature témoignent du fait que les professionnels comprennent qu'il n'existe pas de solution universelle aux défis entourant la gouvernance de l'eau. Par conséquent, ils sont en quête d'une compréhension nuancée et détaillée de la façon dont les outils stratégiques fonctionnent et des contextes auxquels ils se prêtent le mieux. Les réponses à de telles questions aideront les professionnels à choisir et à adapter sur mesure les outils stratégiques qu'ils jugent appropriés à leur propre contexte.

## 5. Conclusions et recommandations

Dans le contexte canadien de la gouvernance de l'eau, un nouvel accent est mis, de plus en plus, sur le recours aux marchés et aux autres instruments économiques, et sur la création de partenariats, de conseils multilatéraux et d'autres formes de gouvernance partagée et collaborative. Le présent rapport présente les résultats clés d'une étude qui s'inspire des observations d'un groupe extrêmement diversifié et expérimenté de professionnels en exercice dans le domaine de la gouvernance de l'eau au Canada. Notre objectif général consistait à cerner et à évaluer les principaux défis et solutions en matière de gouvernance de l'eau et à définir les priorités de recherche. Nous avons réalisé cet objectif en adoptant une démarche « de bas en haut », en d'autres termes en nous en remettant aux professionnels en exercice afin qu'ils définissent les défis, les solutions et les occasions de recherche. La protection des sources d'eau a fourni un contexte empirique précis pour l'exploration des défis entourant la gouvernance et pour les discussions axées sur les solutions. Cependant, il est demeuré manifeste tout au long de l'étude que bon nombre des défis et solutions sont largement pertinents au domaine de l'eau.

Les principaux défis cernés dans l'étude à l'égard de la gouvernance de l'eau au Canada se rapportaient aux thèmes suivants :

- Délégation de l'autorité et de la responsabilité;
- Approches coopératives de la gouvernance de l'eau;
- Droits et rôles des Premières Nations;
- Gouvernance à l'échelle des bassins versants;
- Leadership et établissement d'un cadre général de gouvernance.

Lorsqu'ils ont été invités à cerner les futures priorités de recherche, c'est-à-dire à nommer les questions de recherche dont les réponses peuvent être facilitées par les chercheurs, les professionnels en exercice ont cerné notamment les priorités suivantes :

- Apprentissage auprès de sources autres (transfert de politiques publiques);
- Meilleure compréhension des forces et des limites des approches coopératives de la gouvernance de l'eau;
- Élaboration et partage d'outils stratégiques efficaces.

Outre ces observations précises que nous avons recueillies, une autre observation générale dégagée de cette étude est que l'approche « de bas en haut » offre de véritables avantages. Bon nombre des défis et des priorités de recherche cernés par les professionnels en exercice au cours de cette étude font écho aux perspectives offertes dans la documentation spécialisée. Cela démontre que les professionnels saisissent de façon précise, détaillée et nuancée les défis qui attendent la gouvernance de l'eau au Canada. Parallèlement, cette démarche analytique constitue une validation dans le « monde réel » des enseignements tirés de la recherche universitaire et conforte les chercheurs qui sont en quête des prochaines étapes de la recherche sur la gouvernance de l'eau.

Collectivement, les défis, les solutions et les priorités de recherche clés cernés tout au long de la présente étude permettent aux chercheurs désireux d'améliorer la gouvernance pour la protection des sources d'eau (et la gouvernance de l'eau en général) de tracer les orientations futures de la recherche. Un message clair tiré de l'atelier est que de « nouvelles » approches de la gouvernance de l'eau au Canada sont mises en œuvre sur le terrain. Cependant, les questions fondamentales quant aux facteurs déterminants du succès et de l'échec ne sont pas toujours posées ou n'obtiennent pas toujours de réponses. Des questions demeurent. Par exemple : « À quels contextes et échelles se prêtent le mieux les différents outils stratégiques et approches? Qu'est-ce que les nouveaux rôles et responsabilités pour les acteurs du domaine de la gouvernance de l'eau signifient à la lumière des aspects efficacité, capacité, légitimité et responsabilité. En fait, la théorie est à la remorque de la pratique : la mise en œuvre des nouvelles approches de la gouvernance est en train de l'emporter sur nos connaissances relativement au choix du moment, à l'endroit approprié et à la méthode à employer pour la mise en œuvre de ces mêmes approches afin d'en garantir les meilleures chances de succès.

Grâce à cette étude, des occasions de mieux relever les divers défis qui préoccupaient les professionnels ont pu être trouvées. Les participants ont souligné la valeur et l'importance de la démarche qui consiste à « apprendre les uns des autres » et ont fait valoir que des analyses plus systématiques ainsi que la consignation par écrit des expériences des autres compétences territoriales (au Canada et partout dans le monde) seraient un bon moyen de faciliter ce transfert de connaissances. Les participants ont aussi avancé qu'une compréhension plus claire des avantages et des limites des différentes approches de la gouvernance et des outils stratégiques s'imposait afin d'appuyer les décisions quant aux approches à privilégier dans différents contextes. Ces observations indiquent aux chercheurs des moyens réels et précieux de contribuer à la pratique. En dernière analyse, le projet met en évidence les avantages de la collaboration entre chercheurs et professionnels.

## 6. Annexe : Profil des participants

Cette étude a fait appel à la participation de 36 professionnels en exercice provenant des quatre coins du Canada et représentant les différents genres de secteurs et d'organisations qui tendent à être engagés dans la gouvernance pour la protection des sources d'eau. La présente annexe trace un bref profil des professionnels ayant participé à l'étude. Il est à noter que les membres de l'équipe de recherche ne sont pas inclus dans ces tableaux. Aspect important, 31 des 36 professionnels ayant rempli le sondage avant l'atelier ont pris part à l'atelier. Le profil dressé ci-dessous vaut pour l'ensemble des 36 participants.

### Années d'expérience dans le domaine de l'eau

Pour le choix des participants, l'objectif consistait à recruter des professionnels expérimentés. Tel qu'il est indiqué ci-dessous, nous avons réussi à recruter des gens dont les expériences professionnelles offraient une base solide pour la formulation de commentaires à propos des défis soulevés en matière de gouvernance.

Années d'expérience	Nombre
De 1 à 3	0
De 4 à 6	5
De 7 à 10	7
De 11 à 15	9
De 16 à 20	2
De 21 à 25	2
26+	11
<i>Total</i>	<i>36</i>

### Employeurs actuels

La responsabilité de l'eau est largement partagée au Canada entre divers organismes des secteurs public et privé à tous les niveaux. Par conséquent, nous avons cherché à constituer un groupe de professionnels représentatif des nombreux secteurs concernés, ayant un rôle à jouer dans la gouvernance pour la protection des sources d'eau au Canada.

Organisation	Nombre
Gouvernement fédéral	2
Gouvernement provincial/territorial	8
Administration locale	3
Gouvernement des Premières Nations	3
Industrie	1
Société d'experts-conseils	1
Organisme de gestion des bassins versants	6
Organisme non gouvernemental (environnement, conservation, industrie, Premières Nations)	12
<i>Total</i>	<i>36</i>

## Expérience professionnelle se rapportant au domaine de l'eau

Nous nous attendions à ce qu'un groupe hautement expérimenté de professionnels possède des expériences professionnelles allant au-delà des expériences acquises auprès de l'employeur actuel. Pour mesurer le tout, nous avons demandé aux participants de nommer toutes les expériences professionnelles se rapportant à l'eau qu'ils ont acquises au cours de leur carrière. Collectivement, les participants possédaient des expériences extrêmement diversifiées au sein des secteurs public et privé et à tous les paliers de gouvernement.

Organisation	Nombre déclaré
Administration locale	9
Gouvernement provincial/territorial	18
Gouvernement fédéral	13
Gouvernement des Premières Nations	4
Organisme de gestion des bassins versants	12
Secteur de la consultation	8
Société industrielle ou commerciale	3
Entreprise agricole	2
Organisme non gouvernemental environnemental	15
Autre organisme non gouvernemental	8
Enseignement de la maternelle à la 12 <sup>e</sup> année ou au niveau des études collégiales	2
Chercheur universitaire	9
Autre organisation	3

## Domaines d'expertise liés à l'eau

L'étude mettait l'accent sur la gouvernance pour la protection des sources d'eau. Toutefois, une constatation clé ayant été dégagée de la recherche précédente, dans le cadre du projet étalé sur quatre ans<sup>6</sup>, est que « la protection des sources d'eau » comprend en général un large éventail d'activités au-delà du domaine précis de l'eau potable. Par exemple, bon nombre des mesures imposées pour la protection des sources d'eau potable se rapportent à l'aménagement du territoire. Pour rendre compte de l'étendue des expériences des professionnels ayant participé à l'étude, relativement au domaine de l'eau, nous leur avons demandé de déterminer les sphères dans lesquelles ils possédaient une expertise liée à l'eau, nouvellement ou anciennement acquise. Les résultats ci-dessous témoignent de la formidable étendue de leur expertise.

Organisation	Nombre déclaré
Protection des sources d'eau	30
Approvisionnement en eau potable	19
Irrigation	11
Drainage	12
Approvisionnement en eau des industries	7
Gestion des eaux usées	17

<sup>6</sup> Simms, G., Lightman, D. et Loë, R. 2010. Tools and Approaches for Source Water Protection in Canada. Gouvernance pour la protection des sources d'eau au Canada, Rapport n° 1. Waterloo (Ont.) : Water Policy and Governance Group.

Organisation	Nombre déclaré
Protection et restauration de l'habitat	19
Gestion de la plaine inondable	12
Attribution de l'eau/permis	20
Intendance des puits	8
Aménagement du territoire	21
Gestion des eaux transfrontalières	19
Planification relative aux bassins versants	30
Énergie hydroélectrique	8
Autre	13

### Provinces/territoires où les participants comprennent le mieux les enjeux

Enfin, pour le recrutement des professionnels, notre but était de recueillir les nombreuses perspectives différentes qui existent au Canada. Sachant que les professionnels pouvaient avoir acquis des expériences dans différentes parties du pays, nous leur avons demandé de nommer les provinces/territoires où ils croyaient avoir vécu des expériences importantes et pertinentes. L'Ontario et l'Alberta ont été les provinces les plus fortement représentées. Terre-Neuve-et-Labrador est l'unique province où aucun professionnel n'a fait état d'une compréhension solide des enjeux. Néanmoins, toutes les régions d'un océan à l'autre ont été représentées.

Province/territoire	Nombre déclaré
Yukon	1
Territoires du Nord-Ouest	5
Nunavut	1
Colombie-Britannique	8
Alberta	11
Saskatchewan	2
Manitoba	7
Ontario	21
Québec	2
Nouveau-Brunswick	4
Nouvelle-Écosse	5
Terre-Neuve-et-Labrador	0
Île-du-Prince-Édouard	3